



FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)
VOLET 2
SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL
ET RÉGIONAL DES MRC

Rapport d'activités
1er janvier au 31 décembre 2023

Adopté le 27 mars 2024

TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction.....	1
1.1	Fonds Régions et Ruralité.....	1
1.2	Répartition du fonds selon les priorités d'intervention.....	3
1.3	Description sommaire des activités.....	4
2	Conclusion	5



1 Introduction

1.1 Fonds régions et ruralité

En 2020, l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2, est intervenue entre la MRC de La Rivière-du-Nord (MRC RDN) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), par laquelle la MRC RDN affecte la partie du fonds que lui délègue la ministre, au financement de toute mesure de développement local et régional priorisé par le Conseil de la MRC.

Par ailleurs, cette entente prévoit que le Conseil de la MRC adopte ses priorités d'intervention, sa Politique de soutien aux projets structurants visant l'amélioration des milieux de vie ainsi que sa Politique de soutien aux entreprises. Les priorités d'intervention adoptées par le Conseil de la MRC pour l'année 2023 étaient les suivantes (résolution 10434-22) :

- Poursuivre la mise en œuvre d'un cadre de gestion moderne fondé sur des valeurs d'intégrité, de transparence et de reddition de comptes;
- Consolider le rôle de la MRC en matière de planification de l'aménagement et de développement durable de son territoire;
 - Poursuivre la révision du schéma d'aménagement et de développement;
 - Collaborer à la mise en œuvre du PGMR;
 - Assurer une bonne mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière d'incendie;
 - Coordonner la mise en œuvre du PDZA.
- Poursuivre la mise à jour des pratiques communicationnelles et numériques;
- Continuer à soutenir les municipalités locales en expertise professionnelle et par le partage de services;
- Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie innovante de positionnement économique pour permettre à la MRC de La Rivière-du-Nord de se démarquer à l'échelle nord-américaine, développer un plan de communication auprès des entrepreneurs et maintenir son soutien aux entreprises et à l'entrepreneurship;
- Favoriser l'émergence de projets structurants pour améliorer la qualité de vie des citoyens selon les principes du développement durable;
- Poursuivre le soutien aux initiatives supralocales en matière culturelle et sportive;
- Participer au maintien de l'intégrité et au développement du Parc linéaire;



- Poursuivre la réalisation d'ententes conjointes avec les M/O du gouvernement du Québec.

Le présent rapport d'activités couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Le territoire d'application comporte les villes et municipalités constituantes de la MRC RDN, soit :

- Ville de Prévost;
- Ville de Saint-Colomban;
- Municipalité de Saint-Hippolyte;
- Ville de Saint-Jérôme;
- Municipalité de Sainte-Sophie.



1.2 Répartition du fonds selon les priorités d'intervention

Le montant reçu par la MRC RDN pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 a permis de soutenir les mesures de développement suivantes :

Priorité d'intervention	Montant versé
Poursuivre la mise en œuvre d'un cadre de gestion moderne fondé sur des valeurs d'intégrité, de transparence et de reddition de comptes	105 000 \$
Consolider le rôle de la MRC en matière de planification de l'aménagement et de développement durable de son territoire	34 868 \$
Poursuivre la mise à jour des pratiques communicationnelles et numériques	16 188 \$
Continuer à soutenir les municipalités locales en expertise professionnelle et le partage de services	S/O
Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie innovante de positionnement économique	10 249 \$
Favoriser l'émergence de projets structurants pour améliorer la qualité de vie des citoyens et de projets mobilisateurs à rayonnement MRC	30 671 \$
Poursuivre le soutien aux initiatives supralocales en matière culturelle, sportive et récréotouristique	943 920 \$
Participer au maintien de l'intégrité et au développement du Parc linéaire	123 029 \$
Poursuivre la réalisation d'ententes conjointes avec les M/O du gouvernement du Québec	95 896 \$
Adopter la Politique de soutien aux projets structurants et la Politique de soutien aux entreprises	S/O
TOTAL	1 359 821\$



Description sommaire des activités

Poursuivre la mise en œuvre d'un cadre de gestion moderne fondé sur des valeurs d'intégrité, de transparence et de reddition de comptes (105 000 \$)

Consolider le rôle de la MRC en matière de planification de l'aménagement et de développement durable de son territoire

- Révision du PGMR, étude des CRD, élaboration du PRMHH et gestion des cours d'eau (34 868\$).

Poursuivre la mise à jour des pratiques communicationnelles et numériques

- Changement numérique avec le logiciel de conseil sans papier (16 188 \$)

Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie innovante de positionnement économique

- Chambre de commerce de la Rivière-du-Nord (5 249 \$).
- École des entrepreneurs (5 000 \$).

Favoriser l'émergence de projets structurants pour améliorer la qualité de vie des citoyens

- Fondation Pallia-Vie – Amélioration des services d'accompagnement (20 000 \$)
- UQO Formation écocitoyenne (9 291 \$)
- Contribution pour osentreprendre (1 380 \$)

Poursuivre le soutien aux initiatives supralocales en matière culturelle et sportive

- Contribution à Diffusion En Scène (400 000 \$)
- Contribution au MACLAU (105 000 \$)
- Contribution à la Régie du Parc régional (424 830 \$)
- Contribution à la société de l'histoire (10 000 \$)
- Contribution au fonds de l'athlète (4 090 \$).

Participer au maintien de l'intégrité et au développement du Parc linéaire

- Contribution et entretien (123 029 \$).



Poursuivre la réalisation d'ententes conjointes avec les M/O du gouvernement du Québec

- Conseil de développement de l'excellence sportive des Laurentides (CDESL) – entente sectorielle (34 408 \$).
- Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPÉRL) – entente sectorielle (17 488 \$).
- Film Laurentides – entente sectorielle (5 000 \$).
- Connexion Laurentides – entente sectorielle (3 500 \$).
- Réseau des femmes des Laurentides – entente sectorielle (2 500 \$).
- TCBL – entente sectorielle du secteur bioalimentaire 2022 et 2023 (15 000 \$).
- Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité des Laurentides – Conseil des arts et des lettres du Québec (18 000 \$).
-

2 Conclusion

Durant cette période, le FRR a donc permis à la MRC RDN de renforcer son rôle en matière d'aménagement et de développement, de poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie de positionnement économique, d'améliorer la qualité de vie des citoyens via des projets spécifiques et de contribuer à des initiatives supralocales et des ententes sectorielles.

La MRC de La Rivière-du-Nord accomplit pleinement ses responsabilités en matière de développement local et régional et met tout en œuvre afin de permettre l'émergence de changements durables pour la collectivité.